



Projet d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes

Commune : Mur-sur-Allier (63)

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
éventuelle d'une évaluation environnementale**

SA PUY DE MUR

**CR 3270
Juillet 2022**



SOE 28 bis rue du Commandant Chatinières
82100 Castelsarrasin
www.soe-conseil.com

Tél : 05 63 04 43 81

La société SA PUY DE MUR souhaite développer l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le site de la carrière de « Puy de Mur » située sur la commune de Mur-sur-Allier (63).

Une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale est réalisée dans le cadre de cette demande.

La présente demande d'examen au cas par cas est composée de :

- Document CERFA 14734*03
- Annexes obligatoires:
 - Annexe 1 : Document CERFA n°14734 « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
 - Annexe 2 : Carte de situation au 1/25 000
 - Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation
 - Annexe 4 : Plan du projet
 - Annexe 5 : Plan des abords du projet
 - Annexe 6 : Zonages environnementaux à proximité du site.
- Etude spécifique :
 - **Etude de faisabilité – Porter à connaissance¹**
- Annexe
 - Planche cadastrale présentant l'emprise du projet et le réaménagement de l'arrêté préfectoral complémentaire du 27 juin 2011 est jointe au dossier.

¹ Une expertise écologique a été réalisée sur ce site en juin 2022, ses résultats sont en cours d'exploitation. Le porter à connaissance sera joint à cette demande courant septembre 2022.

DOCUMENT CERFA 14734*03

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Exploitation d'une ISDI et recyclage de déchets inertes sur le site de la carrière de Puy de Mur

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SA PUY DE MUR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RUDY RICHARD Président

RCS / SIRET

3 1 5 5 0 3 1 9 3 0 0 0 1 5

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement.	Rubriques ICPE : 2515-1a : Broyage, concassage,...et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes
a) Installations mentionnées à l'article L. 515-28 du code de l'environnement.	2517-2 : Produits minéraux ou déchets non dangereux inertes (transit) 2760-3 : Installation de stockage de déchets inertes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La carrière de Puy de Mur, sur la commune de Mur-sur-Allier, est autorisée par arrêté préfectoral du 21 juillet 1989 complété par l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 juin 2018 ; l'autorisation porte sur une surface de 11 ha 91 a 64 ca (enteriné par l'APC de 2011) pour une durée de 4 ans (jusqu'au 21 juillet 2022) et pour une production maximale annuelle de 215 000 tonnes. La carrière dispose d'un accueil d'inertes de 90 000 t/an pour son réaménagement et pour valorisation en matériaux recyclés.

La carrière concernée par la présente demande a fait l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux dont le dernier (l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018) portait sur la prolongation de l'autorisation du site jusqu'au 21 juillet 2022.

Il s'agit aujourd'hui de cesser l'activité d'extraction de la carrière et de mettre en œuvre une Installation de Stockage de Déchets Inertes afin d'en réaliser le réaménagement. Les activités de transit (et négoce) ainsi que de concassage seront maintenues sur site, permettant ainsi le traitement des matériaux restant sur le carreau de la carrière et celui des matériaux qui seront recyclés.

4.2 Objectifs du projet

Au bilan l'activité de stockage de déchets inertes concernera l'accueil d'environ 50 000 à 60 000 m³/an de déchets inertes pour le réaménagement du site et d'environ 15 000 à 20 000 m³/an de déchets inertes pour la production de matériaux recyclés sur une durée de 15 ans.

Cela représentera donc un volume total de 872 000 m³ de déchets inertes nécessaires au réaménagement, et environ 250 000 m³ de déchets inertes recyclés.

Une plateforme de stockage et de transit de matériaux minéraux et de recyclage sera maintenue sur site sur une surface de 2 ha environ. Il en est de même pour l'activité de concassage-criblage des matériaux qui sera réalisée par campagne sur site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'appuie sur le site d'une carrière existante, dont certaines des activités seront prolongées.

Les aménagements nécessaires au fonctionnement de l'ISDI : piste, pont bascule, clôtures... sont en place et ne devront pas être modifiés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agira de poursuivre le remblaiement du site, dont le gisement a été mis à nu par l'exploitation de la carrière par l'accueil de déchets inertes.

Le remblaiement du site se fera conformément au projet de réaménagement, à partir du carreau actuel qui se trouve à une altitude de 547 m NGF.

La remise en état du site consiste en un remblaiement progressif avec les inertes, stériles et matériaux de décapage pour modeler les pentes en bordure des fronts existants et les buttes sur le carreau, puis un régilage de terres végétales pour une restitution des terrains en surface boisée ou pour laisser libre une reprise spontanée de la végétation.

Les bordures du carreau seront remblayées afin de constituer une pente vers le carreau dans un premier temps, tandis que des buttes végétalisées et des mares seront modelées dans un second temps au centre du carreau. Des plantations et des cheminements viendront compléter des aménagements.

Le volume de matériaux nécessaire à ces aménagements est de 872 000 m³, sur 15 ans.

Le rythme d'accueil des déchets inertes sera en moyenne de 15 000 m³ par an (20 000 m³/an au max) pour le recyclage et d'environ 50 000 à 60 000 m³/an pour le réaménagement, soit environ 75 000 m³ par an au total.

L'accès au site s'effectue par le biais à partir de la route départementale D780 puis par une piste privée à l'ouest du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Précédemment soumis à :

Exploitation de carrières (2510.1)

Les terrains du projet sont occupés par la carrière actuelle, qui sera réaménagée progressivement au travers de l'accueil de déchets inertes, avec maintien d'une station de transit-négoce sur 2 ha, pendant 15 ans.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du site	11 ha 91 a 64 ca
Surface exploitable en ISDI	10,5 ha environ
Durée de la demande	15 ans
Accueil de déchets inertes total	1,122 Mm3 environ
Accueil de déchets inertes pour le réaménagement	872 000 m3
Production totale de matériaux recyclés	250 000 m3
Station de transit	2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Communes de Mur-sur-Allier et
Vertaizon

Voir planche cadastrale jointe en
annexe

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 15' 02" 73 Lat. 45° 46' 02" 73

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La carrière de Puy de Mur est autorisée par arrêté préfectoral du 12 juin 2018. L'autorisation porte sur une surface de 11 ha 91 a 64 ca pour une durée de 4 ans supplémentaire (soit jusqu'au 21 juillet 2022) et pour une production maximale de 215 000 tonnes/an. Il s'agit ici de permettre la création d'une ISDI sur les terrains de la carrière sur environ 12 ha afin de permettre un réaménagement correspondant au plan de réaménagement initial grâce à l'accueil de matériaux inertes durant 15 ans.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inclus au sein de la Znieff de type I "Puy de Mur, Les Muses" (830020109)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inclus au sein du périmètre de protection du monument historique inscrit de l'Oppidum du Puy du Mur (2002/06/14)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par deux plans de prévention des risques naturels prévisibles : - Pour le risque inondation : le PPRN Pi Val d'Allier Clermontois (63DDT20110005) - Pour le risque mouvement de terrain : PER de Dallet (63DDT20180001) Ces risques naturels ne concernent pas le projet. Ces deux plans ont été approuvés, le 14/02/1989 pour le PER de Dallet et le 04/11/2013 pour le PPRN Pi Val d'Allier Clermontois.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau potable en eaux souterraines le plus proche du projet se trouve à 1,6 km à l'ouest du projet. Son périmètre de protection rapprochée se trouve à 1,5 km à l'ouest du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du projet est le site "Bourg ancien de Pont-du-Château" (inscrit le 15/02/1977), situé à 2,5 km au nord du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au plus près à 160 mètres du site Natura 2000 (ZSC) "Vallées et côtes xéothermiques des Couzes et Limagnes" (FR8301035).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne les terrains de la carrière actuelle uniquement et ne sera donc pas susceptible d'accroître les incidences sur la biodiversité du site. Des mesures d'évitement et de réduction ont été prévues dans la conception de la carrière et ont été réalisées dès le début de l'exploitation. Des mesures de réduction, d'accompagnement et de suivi ont également été mises en place tout au long de l'exploitation de la carrière et seront poursuivies dans le cadre de l'exploitation de l'ISDI.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 "Vallées et côteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes" situé à 160 m à l'ouest du projet au plus proche (se trouve également 200 m au nord et 600 m au sud). Ce site Natura 2000 présente une diversité de pelouses sèches et de milieux rocheux qui ne seront pas impactés par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains du projet ont fait l'objet d'une extraction dans le cadre de l'exploitation de la carrière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site et ses installations sont sources de bruit. Néanmoins, le suivi du niveau sonore actuellement montre que les émergences sonores sont conformes à la réglementation en vigueur. Les caractéristiques du projet restant les mêmes, il ne devrait pas y avoir d'incidences aggravantes. Néanmoins, des mesures et un suivi seront mis en place. Les émergences sonores auprès du plus proche voisinage resteront inférieures à 5 dBA.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules vibrations créées par l'exploitation seront liées au passage de poids lourds sur les axes routiers, et ne seront donc ressenties que très localement, à proximité des chaussées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du site devant se dérouler en période diurne, les émissions lumineuses seront liées aux phares des véhicules et engins qui pourront éventuellement être perceptibles en début et en fin de journée. Le contexte lumineux dans le secteur est marqué par la circulation sur la voirie locale.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets de gaz d'échappement liés au fonctionnement des engins et à la circulation des camions.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien qu'elles soient possibles au droit des secteurs les plus proches, les perceptions du site restent très peu nombreuses et faibles. De plus, le site ayant fait l'objet d'une exploitation, le projet ne sera pas de nature à augmenter notablement les enjeux liés au patrimoine et aux paysages.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains du projet ont été extraits dans le cadre de l'exploitation de la carrière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un dossier de porter à connaissance présentant le projet, son contexte environnemental, les incidences de ce projet et les mesures prises sera joint à ce formulaire.

Une expertise écologique a été réalisée sur ce site en juin 2022, ses résultats sont en cours d'exploitation.

Le porter à connaissance sera joint à cette demande courant septembre 2022.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet, le Porter à connaissance devra permettre de préciser la suite à donner pour entériner la poursuite des activités projetées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Une planche cadastrale présentant l'emprise du projet et le réaménagement de l'arrêté préfectoral complémentaire du 27 juin 2011 est jointe au dossier.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Mur-sur-Allier

le,

20/07/2022

Signature



ANNEXES OBLIGATOIRES:

- Annexe 1 : Document CERFA n°14734 « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
- Annexe 2 : Carte de situation au 1/25 000
- Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation
- Annexe 4 : Plan du projet
- Annexe 5 : Plan des abords du projet
- Annexe 6 : Zonages environnementaux à proximité du site.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

SA PUY DE MUR - CARRIERES DU PUY DE MUR

Code postal

6 3 1 1 1

Localité

Mur-sur-Allier

Pays

France

Tél

33473442400

Fax

Courriel

alain.feydel@jalicot.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

FEYDEL

Prénom

Alain

Qualité

Directeur

Tél

33473442400

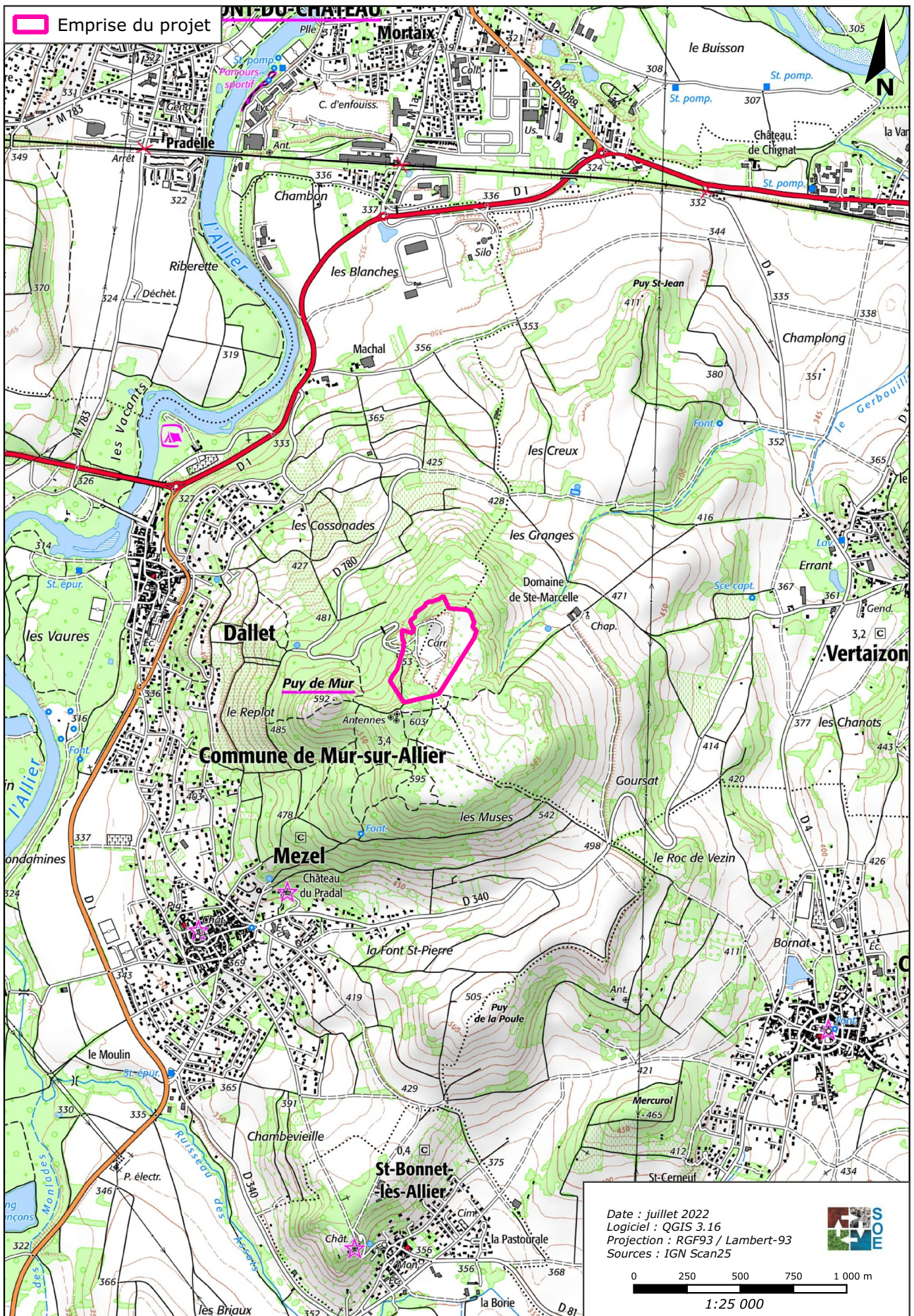
Fax

Courriel

alain.feydel@jalicot.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Carte de situation



Les terrains du projet



Signalisation de la carrière à l'entrée du chemin d'exploitation



Chemin d'exploitation au passage du pont-bascule



Entrée du site actuel



Vue sur les terrains du projet depuis le sommet du Puy de Mur



Secteur réaménagé au nord-est du site



Stocks et groupe mobile de concassage-criblage



Terrains du projet depuis le sud du site

